



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le quatorzième jour de septembre deux mille quinze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

---

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M<sup>me</sup> Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M<sup>me</sup> Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- Mme Carole Landry, secrétaire

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 55 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9055-09-2015

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour:

En retirant le point suivant :

9.6 FDT – Politique de soutien aux entreprises

Et en ajoutant le point suivant :

17.1 Accès aux renseignements de la SAAQ, Johanne Vallée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9056-09-2015

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015 a été courriellé à chacun des maires le 11 septembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 13 juillet 2015 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période d'août à septembre 2015.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2015.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 AOÛT 2015

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 31 août 2015* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9057-09-2015

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 839 422,40 \$

Factures : 60 807,96 \$

TOTAL : 900 230,36 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9058-09-2015

Demande financière de Jeux des 50 ans et plus GÎM, non accordée

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme *Jeux des 50 ans et plus GÎM* pour participer financièrement à l'organisation des jeux ;

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC contribuerait pour un montant de 5 000 \$, et ce, pour une entente de six ans.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ne participera pas financièrement à l'organisation des jeux de l'organisme Jeux des 50 ans et plus GÎM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9059-09-2015

Déplacement de la réception MRC et CLD et nouvelles tâches aux secrétaires MRC

CONSIDÉRANT la pluralité des services offerts actuellement à la clientèle de la MRC de La Haute-Gaspésie et du CLD de La Haute-Gaspésie :

CONSIDÉRANT QUE la réception de la MRC et du CLD doit être déplacée pour répondre adéquatement à la clientèle.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le déplacement de la réception de la MRC et du CLD de La Haute-Gaspésie à l'entrée nord du bâtiment du centre administratif de la MRC;

2. affecte cette tâche aux deux secrétaires de la MRC de la manière suivante :

Réception de la clientèle, Mme Carole Landry  
Réception des appels téléphoniques, Mme Mélanie Lévesque

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9060-09-2015

Ouverture d'un poste de préposé aux permis et à l'immatriculation SAAQ et prolongement du contrat de Johanne Vallée

CONSIDÉRANT le projet de perception universelle tel que proposé ;

CONSIDÉRANT l'article 5.1 *Procédure d'embauche d'un employé* de la *Politique de relations de travail* de la MRC de La Haute-Gaspésie en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de Mme Johanne Vallée, préposée aux permis et à l'immatriculation, s'est terminé le 27 août 2015.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. ouvre le poste de préposé aux permis et à l'immatriculation pour le point de service de Sainte-Anne-des-Monts ;
2. prolonge le contrat de Mme Johanne Vallée comme préposée aux permis et à l'immatriculation jusqu'au moment de pourvoir à ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9061-09-2015

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 15-818 de la ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 15-818 Amendement au Règlement de zonage numéro 04-620 concernant les piscines résidentielles et les panneaux-réclames* de la ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 15-818;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 15-818 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 15-818 Amendement au Règlement de zonage numéro 04-620 concernant les piscines résidentielles et les panneaux-réclames* de la ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9062-09-2015

Composition du conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 8938-05-2015, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a maintenu la composition du conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie actuelle jusqu'en septembre 2015, lequel est composé des neuf élus de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE maintienne la composition du conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie actuelle, lequel est composé des neuf élus de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9063-09-2015

Protocole d'entente *Plan d'action d'un regroupement local de partenaires*, signature, Avenir d'Enfants

CONSIDÉRANT le *Protocole d'entente Plan d'action d'un regroupement local de partenaires* entre la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants et la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE Avenir d'enfants accorde une aide financière de 143 352 \$ pour la réalisation du plan d'action du regroupement comité Enfance-Famille.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer le *Protocole d'entente Plan d'action d'un regroupement local de partenaires* avec la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants (Avenir d'enfants).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9064-09-2015

Budget 2015-2016 du CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT le budget 2015-2016, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016, du CLD de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le budget 2015-2016, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016, du CLD de La Haute-Gaspésie, de 1 447 031,74 \$, dont copie est déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote A-546.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9065-09-2015

Entente *Fonds de développement du territoire (FDT)* et *Fonds local d'investissement (FLI)*, signature

CONSIDÉRANT l'*Entente relative au Fonds de développement du territoire (FDT) et au Fonds local d'investissement (FLI)* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le CLD de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de l'entente est de définir le rôle et les responsabilités que la MRC confie au CLD en matière de développement économique ainsi que les conditions de leur exercice conformément à la *Loi sur les compétences municipales* et à l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* et au *Fonds local d'investissement*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRETIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer l'*Entente relative au Fonds de développement du territoire (FDT) et au Fonds local d'investissement (FLI)* avec le CLD de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION NUMÉRO 9066-09-2015

Plan d'action *Priorités d'intervention du Fonds de développement du territoire*

CONSIDÉRANT le *Plan d'action Priorités d'intervention du Fonds de développement du territoire* de la MRC de La Haute-Gaspésie et du CLD de La Haute-Gaspésie, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Plan d'action Priorités d'intervention du Fonds de développement du territoire* de la MRC de La Haute-Gaspésie et du CLD de La Haute-Gaspésie, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION NUMÉRO 9067-09-2015

Fonds de développement du territoire 2015-2016, *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*

CONSIDÉRANT la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* dans le cadre du Fonds de développement du territoire 2015-2016 de la MRC de La Haute-Gaspésie et du CLD de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* dans le cadre du Fonds de développement du territoire 2015-2016 de la MRC de La Haute-Gaspésie et du CLD de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION NUMÉRO 9068-09-2015

*Politique d'investissement Fonds local d'investissement* du CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la Politique d'investissement dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) du CLD de La Haute-Gaspésie, mise à jour en septembre 2015.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve la Politique d'investissement dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) du CLD de La Haute-Gaspésie, mise à jour en septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## MONTANT RÉSIDUEL DE LA CRÉGÎM, PRÉSENTATION DE L'INFORMATION AUX LIVRES COMPTABLES DE LA MRC

À la dissolution de la CREGIM, prévu au 31 mars 2016, un montant non encore officiel sera versé à la MRC de La Haute-Gaspésie, tel que mentionné à l'article 16 de l'entente du Fonds de développement du territoire (FDT).

La MRC doit adopter une résolution mentionnant ce qui suit :

*que tout revenu pouvant faire l'objet d'un débiteur au 31 décembre 2015, d'un montant à être déterminé subséquemment, devra être affecté à l'excédent (déficit) de fonctionnement affecté par l'opération du FDT.*

## RÉSOLUTION NUMÉRO 9069-09-2015

Ouverture du poste *Agent de soutien en développement social*

CONSIDÉRANT le décès de Mme Mélissa Chenel, coordonnatrice Enfance-Famille ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de poursuivre le travail de Mme Chenel pour le bien-être des jeunes enfants et leurs parents;

CONSIDÉRANT l'article 5.1 *Procédure d'embauche d'un employé* de la *Politique de relations de travail* de la MRC en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. ouvre le poste d'agent de soutien en développement social ;
2. forme un comité de sélection composé de :

M. Allen Cormier, préfet  
M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme Renelle Bourdages, coordonnatrice en développement social et culturel  
Mme Thérèse Lepage, organisatrice communautaire du centre de santé et de services sociaux de la Haute-Gaspésie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9070-09-2015

Formation du comité d'investissement – *Entente de délégation relative au Fonds de développement du territoire et du Fonds local d'investissement*

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4.3 de *l'Entente de délégation relative au Fonds de développement du territoire et du Fonds local d'investissement 2015-2016* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le CLD de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme les personnes suivantes au comité d'investissement de *l'Entente de délégation relative au Fonds de développement du territoire et du Fonds local d'investissement 2015-2016* avec le CLD de La Haute-Gaspésie:

M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie  
Mme Micheline Pelletier, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts  
M. Judes Landry, maire de la ville de Cap-Chat  
Mme Lynda Laflamme, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **SÉCURITÉ**

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9071-09-2015

Adoption du projet du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation de secours*

CONSIDÉRANT QUE des modifications au projet du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation de secours* ont été apportées ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 9031-07-2015 titrée *Adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation de secours*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 9031-07-2015 titrée *Adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation de secours* par celle-ci ;
2. adopte le projet du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation de secours* de la MRC de La Haute-Gaspésie, version 2, 2015-2019, tel qu'il a été présenté;
3. soumette ce projet de schéma à cinq consultations publiques sur le territoire de la MRC. Un avis public sera publié dans le journal local indiquant la date, l'heure et les lieux de consultations (diffusion simultanée).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9072-09-2015

Mandat donné à l'avocat, rédaction des libellés des règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE les règlements municipaux des villes, des municipalités et des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie sont adoptés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, pour organiser une rencontre entre les responsables des villes et municipalités de la MRC et maître Jean-François Roy relative aux règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec ;
2. mandate maître Jean-François Roy pour rédiger les libellés de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **TRANSPORT**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9073-09-2015

Transport Sans Frontière, constitution de la dette finale

VU la résolution numéro 8861-03-2015 titrée *Transport Sans Frontière, constitution de la dette finale*;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer réel relatif aux remises gouvernementales 2014 de Transport Sans Frontière s'élève à 27 000 \$ au lieu de 49 750 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE:

1. abroge la résolution 8861-03-2015 titrée *Transport Sans Frontière, constitution de la dette finale*;
2. ouvre un compte en fidéicommiss par Mme Cécile Lacasse, notaire, et d'y verser la somme de 27 000 \$;
3. estime que l'ensemble de ses obligations contractuelles avec Transport Sans Frontière ont été respectées et aucune autre sollicitation faite par cet organisme ne sera acceptée ou tout autre créancier ;
4. demande une confirmation de Transport Sans Frontière qu'aucune autre sollicitation de toute autre créance ne sera réclamée à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **GESTION DES TERRES PUBLIQUES**

### LOTS INTRAMUNICIPAUX, ÉTAT DE SITUATION AU 11 SEPTEMBRE 2015

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le document *Coupe de bois du 01/01/2014 au 31/12/2015, zone 195*, publié par le Bureau de mise en marché des bois, au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

### LOTS INTRAMUNICIPAUX, AUTORISATION TEMPORAIRE 2015-2016

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la lettre du chef de l'unité de gestion du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Alain Leblanc, ayant pour objet *Autorisation temporaire* –

EDG\_MRCHG\_2015-2016, datée du 13 août 2015 et donne des explications à ce propos.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9074-09-2015

Proposition d'achat de bois de Temrex

CONSIDÉRANT la proposition d'achat de bois de Temrex émise le 24 août 2015;

CONSIDÉRANT le nombre d'usines de transformation de bois situées sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE rejette la proposition d'achat de bois de Temrex émise le 24 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9075-09-2015

*Renouvellement de l'entente de délégation de gestion* avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

CONSIDÉRANT le *Renouvellement de l'entente de délégation de gestion*, numéro 1068, avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer le *Renouvellement de l'entente de délégation de gestion*, numéro 1068, avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### ÉCOSYSTÈME FORESTIER DE LA RÉGION GASPÉSIE-LES ÎLES

Dépôt du document *Provisoire, Forêt refuge de la Petite-Rivière-Cascapédia-Est*, publié par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

Dépôt du courriel de M. Antoine Richard, biologiste M. Sc, Direction des opérations intégrées, Direction générale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ayant pour objet *Consultation – Classement écosystèmes forestiers exceptionnels EFE*, daté du 20 juillet 2015.

M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis, quitte son siège à 20 h 20, de retour à 20 h 21.
--

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9076-09-2015

Entente de délégation – gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts*

CONSIDÉRANT l'*Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs* ;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente a pour objet de déléguer aux délégataires une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), de déterminer le financement accordé aux délégataires et de définir les engagements des parties ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente entrera en vigueur au moment de sa signature par les parties et prendra fin le 31 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le 21 août 2015, la Table des préfets des MRC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a désigné la MRC de Bonaventure comme la MRC coordonnatrice du Programme d'aménagement durable des forêts pour la Gaspésie – Les Îles-de-la-Madeleine.



EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET  
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer *l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs* avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine participantes;
2. désigne, à l'article 4.4 de ladite entente, la MRC de Bonaventure responsable de l'administration de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **LOGEMENT SOCIAL**

Aucun dossier.

## **INFRASTRUCTURES ET BATIMENTS SCOLAIRES**

Aucun dossier.

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9077-09-2015

Entente de développement culturel, engagement de la MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté une politique culturelle le 11 avril 2011;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de renouveler l'entente de développement culturel sur une base annuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC déposera une demande auprès du ministère de la Culture et des Communications à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permettra à la MRC d'élaborer un plan d'action ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications investira 25 000 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE le milieu doit investir un montant équivalent pour obtenir l'aide financière du ministère, soit 12 500 \$ de la MRC et 12 500 \$ de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit identifier un responsable pour réaliser l'entente et assurer son suivi auprès du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit identifier un signataire de l'entente avec le ministère.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET  
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. souhaite renouveler l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;
2. s'engage à verser une mise de fonds de 12 500 \$ pour sa réalisation, laquelle sera prélevée dans le poste budgétaire relatif aux loisirs et à la culture;
3. désigne le CLD de La Haute-Gaspésie responsable de la réalisation de l'entente et de son suivi auprès du ministère de la Culture et des Communications;
4. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9078-09-2015

Entente de développement culturel, volet *Animation*, négociations avec le CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT le volet *Animation* de l'entente de développement culturel entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le CLD de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, pour pourparler avec le CLD de La Haute-Gaspésie relativement au volet *Animation* de l'entente de développement culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9079-09-2015

La résolution numéro 9079-09-2015 n'existe pas.

### AVIS DE MOTION

Je soussigné, JUDES LANDRY, maire de la ville de Cap-Chat, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement autorisant la vente à l'écocentre.

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

---

Judes Landry, maire de la ville de Cap-Chat

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9080-09-2015

Achat de téléphone cellulaire à l'écocentre de Mont-Louis

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit assurer la sécurité de son employé à l'écocentre de Mont-Louis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE achète un téléphone intelligent à l'écocentre de Mont-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### CRÉATION D'UNE BANQUE DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE PRÉPOSÉ AUX OPÉRATIONS DE LA DÉCHETTERIE DE MONT-LOUIS

Les *curriculum vitae* pour le poste de préposé aux opérations de la déchetterie de Mont-Louis seront remis au comité consultatif de la gestion des matières résiduelles pour recommandation.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9081-09-2015

Appui la MRC des Pays-d'en-Haut, *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC des Pays-d'en-Haut concernant le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

CONSIDÉRANT les motifs évoqués par la MRC des Pays-d'en-Haut dans sa résolution CM 249-08-15.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie les démarches de la MRC des Pays-d'en-Haut pour:

1. demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, de réviser le *Règlement sur le prélèvement des*

*eaux et leur protection ainsi que le Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées ;*

2. demander un assouplissement des règlements pour permettre un droit acquis pour les puits scellés avant le 1<sup>er</sup> mars 2015 ;
3. demander aux instances gouvernementales de prévoir un financement adéquat pour aider les propriétaires visés à se conformer à ces nouvelles normes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### LETRE ADRESSÉE À DAVID HEURTEL, MDDELCC, RÉCLAMATION

Dépôt de la lettre adressée à M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ayant pour objet *Retard afférent à l'adoption du décret relatif au lieu d'enfouissement technique de Matane, préjudice signifié par la MRC de La Haute-Gaspésie*, datée du 21 juillet 2015 et signée par Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Également, dépôt de la lettre du conseiller politique principal, M. Maxime Sauvageau, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relative au retard à l'adoption du décret au lieu d'enfouissement technique de Matane, datée du 26 août 2015.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9082-09-2015

Mandat à Inspec-Sol inc., analyses des boues et des sols du bassin du lieu d'enfouissement sanitaire

CONSIDÉRANT QUE Inspec-Sol inc. a, déjà, effectué les analyses des eaux du bassin du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT les prix unitaires de Inspec-Sol inc. pour faire les analyses des boues et des sols de ce bassin.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la proposition de Inspec-Sol inc. et paie la somme de 2 450 \$, plus les taxes applicables, afin que ce dernier effectue les analyses des boues et des sols au fond du bassin du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Anne-des-Monts, pour vérifier la possibilité de les enfouir dans ce bassin, sans les valoriser, afin de diminuer les coûts de la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **AFFAIRES NOUVELLES**

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9083-09-2015

Accès aux renseignements de la SAAQ, Johanne Vallée

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise Mme Johanne Vallée, préposée aux permis et à l'immatriculation, à accéder aux renseignements communiqués par la SAAQ et, conséquemment, l'autorise à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

De 20 h 27 à 20 h 28.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 20 h 28.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».*

